

14 DEC. 2021

BUREAU DU COURRIER

Délibération 19/2021

Comité Syndical Lozère Numérique

Le 15/11/2021 à 16 h 00 s'est tenue, à Mende, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 10/11/2021.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 30

Absent(e)s : 122

Pouvoirs : 5

Étaient présents :

1. Monsieur Christophe RANC représentant suppléant de la commune d'Allenc,
2. Monsieur Gérard COGNET représentant suppléant de la commune d'Altier,
3. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
4. Monsieur Jérôme GALTIER représentant suppléant de la commune de Bassurels,
5. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
6. Monsieur Lucien ALIBERT représentant suppléant de la commune du Chastel-Nouvel,
7. Monsieur Clément COURTOIS représentant titulaire de la commune du Chaudeyrac,
8. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
9. Monsieur Pierre Émile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
10. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
11. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
12. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
13. Monsieur Thierry BOUDON représentant titulaire de la commune des Bessons,
14. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
15. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
16. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune de Mont Lozère et Goulet,
17. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
18. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévencières,
19. Monsieur Jonathan FLOURET représentant titulaire de la commune de Rocles,
20. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
21. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
22. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
23. Monsieur Jean-Michel VISSAC représentant titulaire de la commune de Saint Privat du Fau,
24. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Hélène,
25. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
26. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,
27. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
28. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
29. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
30. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Madame Véronique BOYER représentante titulaire de la commune de Cassagnas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
2. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne ayant donné pouvoir à Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de

Saint Bazile,

3. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédoués-Cocurés ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
4. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
5. Monsieur Stefan MAURIN représentant titulaire de la commune de Pont de Mont Vert Sud Mont Lozère ayant donné pouvoir à Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,

OBJET : Élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la commission de délégation service public du groupement de DSP Aveyron-Lot-Lozère

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère CP_16_163 en date du 22 juillet 2016 relative à la constitution d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation et l'exécution d'une délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation d'un réseau à très haut débit et mise en place de la DSP ;

Vu les statuts du syndicat mixte Lozère Numérique approuvé en CDCI le 8 décembre 2017 ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental de la Lozère en date du 21 juillet 2017 approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte numérique qui portera le réseau d'initiative publique à très haut débit, et ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF - BICCL- 2017 – 348 – 0004 du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PAP- PREF-BICCL-2019-108-0001 du 18-04-2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique et abrogeant l'arrêté préfectoral n° PREF - BICCL- 2017 – 348 – 0004 du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT ;

Vu la délibération 18/2021 du Syndicat Mixte Lozère Numérique relative à l'élection de la commission de délégation de service public ;

Vu la lettre de Madame Sophie PANTEL en date du 8 novembre 2021 exprimant son souhait d'être candidate en tant que titulaire à la Commission de Délégation de Service Public du groupement de DSP Lot Aveyron Lozère ;

Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique indique que l'article 7 de la convention constitutive du groupement de DSP stipule :

Par analogie aux règles applicables aux groupements de commandes issues de l'article L. 1414-3 du CGCT et aux commissions d'appel d'offres, il est prévu d'instituer une commission de délégation du service public (CDSP) composée :

- d'un représentant élu parmi les Membres ayant voix délibérative de la CDSP de chaque membre du groupement qui dispose d'une telle commission ;
- d'un représentant pour chacun des autres Membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La commission sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre, un suppléant sera prévu.

Le président de la CDSP invitera également les personnalités compétentes dans la matière qui fait

l'objet de la consultation, à titre d'expert.

Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CDSP. La CDSP pourra également être assistée par des agents des Membres du groupement compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de DSP.

Le comptable du coordonnateur du groupement, ainsi qu'un représentant du ministre chargé de la concurrence pourront participer, avec voix consultative, aux réunions de la CDSP, lorsqu'ils sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Le titulaire de la convention de DSP est choisi par la CDSP en application des règles prévues par l'article L. 1411-5 du CGCT.

Après avoir enregistré les candidatures de Madame Sophie PANTEL en tant que représentant titulaire du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la commission de délégation service public du Groupement de Délégation de Service Public Aveyron Lot Lozère

Le Comité Syndical ayant décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission de délégation de service public du groupement de DSP Lot Aveyron Lozère ;

Vu le résultat du vote à main levée :

Votants : 30 votants soit 228 voix sur 378
Pouvoir : 5 pouvoirs soit 8 voix
Exprimés : 236 voix
Pour : 236 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Madame Sophie PANTEL est élu représentant titulaire du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la commission de délégation service public du Groupement de Délégation de Service Public Aveyron Lot Lozère

Après avoir enregistré les candidatures de Monsieur Robert AIGOIN en tant que représentant suppléant du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la commission de délégation service public du Groupement de Délégation de Service Public Aveyron Lot Lozère

Vu le résultat du vote à main levée :

Votants : 30 votants soit 228 voix sur 378
Pouvoir : 5 pouvoirs soit 8 voix
Exprimés : 236 voix
Pour : 236 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Robert AIGOIN est élu représentant suppléant du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la commission de délégation service public du Groupement de Délégation de Service Public Aveyron Lot Lozère

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

14 DEC. 2021

BUREAU DU COURRIER

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN



